



Ceci est une communication marketing.

Fiche d'information | 30 novembre 2025

Vanguard EUR Cash UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Date de création: 09 décembre 2025

Encours total (million) 0 € | Encours classe d'actifs (million) 0 € au 30 novembre 2025

Informations clés sur le ETF	Symbole boursier	SEDOL	Reuters	Bloomberg	Bloomberg iNav	Valoren
NYSE Euronext						
EUR	VCSHA	BTLMCL2	VCSHA.AS	VCSHA NA	IVCSHAEUR	—
Deutsche Börse						
EUR	VCAA	BVZL1V2	VCAA.DE	VCAA GY	IVCAAEUR	—
Borsa Italiana S.p.A.						
EUR	VCSHA	BTLMCH8	VCSHA.MI	VCSHA IM	IVCSHAEUR	—
<hr/>						
Devise de référence	Déclarations fiscales	SRI*	Code de l'indice	Structure d'investissement	Domicile	
EUR	Déclaré au Royaume-Uni	1	ESTCINDX	UCITS	Irlande	
Entité juridique	Méthode d'investissement	ISIN	Dividendes	Versement des dividendes	Gestionnaire de portefeuille	
Vanguard Funds plc	Acquisition réelle	IE000SOORXS0	Accumulé	—	Vanguard Asset Management, Ltd. Global Fixed Income Team	

Le Montant des frais courants (MFC)[†] 0,07 %

[†] Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds. Lorsque vous investissez auprès d'un gestionnaire de fonds, vous payez des commissions, comme la Commission de gestion annuelle (CGA) qui couvre les frais de gestion du fonds du gestionnaire du fonds. La CGA, les frais de fonctionnement courants et les autres frais d'exploitation constituent ensemble le total des « frais courants » du fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds vise à préserver le capital, à maintenir un niveau élevé de liquidité au sein du portefeuille d'actifs du Fonds et à offrir un rendement conforme aux taux du marché monétaire en euros. L'argent investi dans le Fonds n'est ni protégé ni garanti.
- Le Fonds est un fonds monétaire à valeur liquidative variable à court terme, tel que défini par le Règlement de l'UE sur les fonds monétaires, et respectera les restrictions d'investissement et de diversification énoncées dans le Supplément du Fonds.
- Le Fonds applique une stratégie de « gestion active » pour atteindre son objectif en investissant dans des titres qui sont des actifs éligibles au sens de l'article 9 du Règlement sur les fonds monétaires de l'UE. Le Fonds cherche à investir principalement dans des bons du Trésor de haute qualité libellés en euros (titres à court terme émis par des États), des billets de trésorerie émis par des organismes et des entités supranationales (titres de créance à court terme non garantis émis par des sociétés ou d'autres entités, y compris des autorités publiques ou locales), des dépôts à terme (placements à durée déterminée qui rapportent des intérêts pendant leur durée) et des contrats de prise en pension (instruments en vertu desquels le Fonds acquiert la propriété de titres auprès d'un vendeur qui s'engage à les racheter à une date convenue d'un commun accord et à un prix de rachat convenu).
- Le Fonds peut mesurer sa performance par rapport au taux à court terme en euros (ESTR) composé publié par la Banque centrale européenne, qui représente le coût des emprunts interbancaires en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les banques domiciliées dans la zone euro. Le Gestionnaire d'investissement a toute latitude pour sélectionner les investissements du Fonds et n'est pas contraint de choisir ces investissements par rapport à un indice de référence.
- Les titres détenus par le Fonds peuvent être émis ou garantis par des États, des organismes gouvernementaux ou des autorités locales (y compris ceux qui ne participent pas à l'Union économique et monétaire (UEM)), des organismes supranationaux ou des sociétés.
- L'échéance moyenne pondérée du portefeuille du Fonds ne dépassera pas 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille du Fonds ne dépassera pas 120 jours. Au moins 7,5 % du portefeuille du Fonds sera composé d'actifs à échéance journalière, d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable. Au moins 15 % du portefeuille du Fonds sera composé d'actifs à échéance hebdomadaire, d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables, ainsi que d'instruments du marché monétaire ou de parts ou d'actions d'autres fonds monétaires, à condition qu'ils puissent être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables (étant entendu que ces instruments du marché monétaire ou parts ou actions ne constitueront au maximum que 7,5 % des actifs à échéance hebdomadaire).
- Le Fonds investira uniquement dans des titres libellés en euros (qui peuvent inclure des titres d'émetteurs situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UEM) présentant une qualité de crédit élevée conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit du Gestionnaire et dont l'échéance à l'émission ou la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est inférieure ou égale à 397 jours.

* Indicateur synthétique de risque

Vanguard EUR Cash UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Résumé de la performance

EUR—Vanguard EUR Cash UCITS ETF

Data – Euro Short Term Rate (€STR) - Le taux Euro Short-Term Rate (€STR) est le taux publié par la Banque centrale européenne qui reflète le coût des emprunts au jour le jour non garantis en euros des banques situées dans la zone euro.

Le fonds a été lancé le 09 décembre 2025.
Performance sera disponible un an après.

Vanguard EUR Cash UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recourent pas l'intégralité du montant investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'achat et la vente de parts d'ETF ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un courtier. Le placement dans un ETF comprend des commissions de courtage ainsi qu'un écart cours acheteur-vendeur qui doivent être pris en compte au préalable.

Les fonds investissant dans des titres à taux fixe présentent un risque de défaillance de remboursement et d'érosion du capital investi. Par ailleurs, le niveau de revenu peut fluctuer. L'évolution des taux d'intérêt peut grever la valeur en capital des titres à revenu fixe. Les obligations d'entreprises peuvent présenter un meilleur rendement, mais aussi un risque de crédit supérieur accroissant le risque de défaillance de remboursement et d'érosion du capital investi. Le niveau de revenu peut fluctuer, et l'évolution des taux d'intérêt peut grever la valeur en capital des obligations.

L'investissement dans un fonds du marché monétaire n'est pas garanti. L'investissement dans un fonds du marché monétaire est différent de l'investissement dans des dépôts, car le montant investi dans un fonds du marché monétaire est susceptible de fluctuer. Les fonds du marché monétaire ne s'appuient pas sur des soutiens externes pour garantir la liquidité du fonds du marché monétaire ou pour stabiliser la Valeur nette d'inventaire par action. Le risque de perte du montant investi sera supporté par l'investisseur.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Facteurs de risque » du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Non conseillé investisseur personnelle: Personal_investor_enquiries@vanguard.co.uk

Enune Information

Ceci est une communication marketing.

Pour de plus amples informations sur les politiques et les risques d'investissement du fonds, veuillez vous reporter au prospectus de l'OPCVM et au DIC avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le DIC relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, avec le prospectus (en anglais uniquement), sur le site Internet de Vanguard à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Les informations figurant dans les présentes ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, dans un territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la loi, ni à l'égard d'une personne envers laquelle il serait illégal de formuler une telle offre ou sollicitation, ou si la personne à l'origine de l'offre ou de la sollicitation n'est pas habilitée à la formuler. Les informations présentent un caractère général et ne constituent pas des conseils en investissement, ni des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers professionnels au sujet des conséquences d'un investissement dans des parts/actions, de la détention ou de la cession de parts/actions, et de la réception de distributions relatives à tout investissement.

Vanguard Funds plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'Union européenne. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Funds plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited est un distributeur de Vanguard Funds plc.

La Valeur nette d'inventaire indicative ("iNAV") des ETF de Vanguard est publiée sur Bloomberg ou Reuters. Pour davantage d'informations sur les participations, veuillez consulter la Politique de participation des portefeuilles à l'adresse <https://fund-docs.vanguard.com/portfolio-holdings-disclosure-policy.pdf>.

Le Gestionnaire des fonds domiciliés en Irlande peut décider de mettre fin à tous les accords conclus pour la commercialisation des actions dans un ou plusieurs pays conformément à la Directive OPCVM, dans sa version modifiée le cas échéant.

Pour les investisseurs des fonds domiciliés en Irlande, une synthèse des droits des investisseurs peut être obtenue via le site <https://www.ie.vanguard/content/dam/intl/europe/documents/en/vanguard-investors-rights-summary-irish-funds-jan22.pdf> et est disponible en anglais, allemand, français, espagnol, néerlandais et italien.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.